

*Personne ne s'attendait à une rentrée de tout repos. En l'absence de trêve estivale, ce sont les immigrés qui ont bénéficié du nouveau zèle policier. L'actualité remet en urgence la question des hôpitaux prisons sur le tapis. Heureusement, au MEDEF un rayon de soleil humanitaire a réchauffé l'atmosphère, le Président s'est violemment élevé contre les odieux harcèlements judiciaires que subissent nos malheureux patrons.*

# La fonte des droits de l'homme



Nous vivons une situation de rentrée qui était tout à fait prévisible, après les dernières échéances électorales. Économiquement, c'est la logique du MEDEF qui prévaut.

Ce ne sont pas des résultats médiocres du point de vue de la « croissance » qui vont éroder la détermination du pouvoir à contrôler le social en attaquant de front et sans vergogne nos acquis et désignant à la vindicte les plus démunis : tolérance zéro dans les banlieues, produit répulsif anti SDF à Argenteuil et surtout la chasse anti immigré qui fait rage à coup de rafles d'une grande brutalité. La chute de quatre étages d'un jeune garçon illustre l'angoisse déclenchée par ces pratiques.

On ne peut dresser la liste de toutes celles et tous ceux qui ont été sans ménagement reconduits à la frontière. Il faut faire du chiffre, le secrétaire d'état Hortefeux n'a pas atteint le quota, il va faire un effort c'est promis.

Les travailleurs sociaux ne sont pas à l'abri: une assistante sociale de l'association Solidarité femmes à Belfort sommée de donner les coordonnées d'une jeune femme victime de violence et sans papier s'est retrouvée en garde à vue pendant quelques heures. Elle ne voulait pas contrevenir au secret professionnel. Respecter le sens d'une mission de protection devient une "aide au séjour irrégulier".

## L'utilisation sans vergogne de faits divers

L'enlèvement d'un enfant a été l'occasion d'un martèlement sur la pédophilie. On reparle en filigrane de la peine de mort et le ministère de la justice annonce la création d'un hôpital prison très spécialisé.

Madame Dati oublie de préciser qu'il s'agit du détournement d'une structure de santé mentale en construction à Lyon.

Pour parfaire la vision de la maladie mentale criminalisée on imagine une remise en cause de la notion d'irresponsabilité et la création de tribunaux spécifiques destinés aux justiciables reconnus déments au moment des faits.

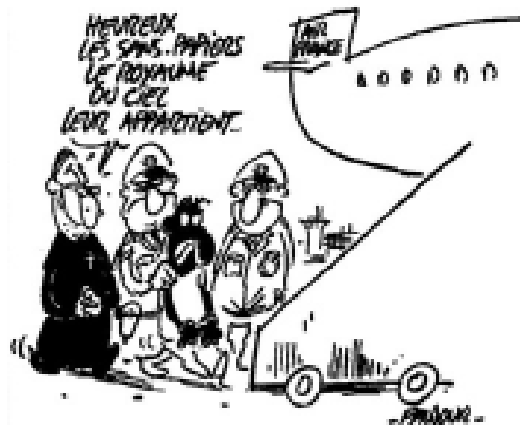
La révision de la loi de 1990 concernant la psychiatrie renforcera forcément la vision d'ordre public au détriment d'un projet de santé publique.

## L'immigration dans le collimateur

Un projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile est examiné. Ce texte n'ajoutera pas un peu de douceur aux réglementations existantes.

Ce projet en multipliant les conditions financières, d'intégration culturelle, voire des contrôles génétiques s'attaque à la vie privée et familiale: regroupements, mariages avec des étrangers. Les mesures sur le droit d'asile seraient de plus en plus drastiques en particulier pour ce qui concerne les recours possibles.

Seule l'utilité économique permettra la régularisation. Celle-ci ne sera pas pérenne. La partie la plus visible de cette politique reste bien sûr la chasse aux sans papiers et comme le dit le réseau éducation sans frontière beaucoup de chaises seront vides à la rentrée si nous ne mobilisons pas.



## Le fichage bat son plein

L'éducation nationale au nom de la modernisation des fiches traditionnelles essaie de vendre le système Base élèves, banque de données sans garantie de confidentialité et dont les entrées n'ont plus rien à voir avec le minimum de renseignements utiles aux enseignants. Le ministère est visiblement surpris par la résistance non négligeable qui s'organise autour de ce projet.

La mise en place du secret partagé est liée à l'application des lois de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance. Elle pourra

tout ce qui n'est pas dans les normes. Cela commence sur les marges et un jour chacun découvre qu'à un moment ou un autre des éléments de fichiers remontent à la surface ; peut-on accepter qu'une difficulté d'un enfant soit inscrite définitivement à son cursus, qu'une démarche auprès d'une assistante sociale fasse apparaître des informations croisées.

les salariés vont être coincés entre la commande dite sociale c'est à dire les politiques de leur association ou de leur tutelle et leur éthique professionnelle et personnelle. Pour certains on peut même parler d'injonction puisque tout refus entraîne la garde à vue.

De toute façon une information précise doit être faite auprès des populations concernées

Il nous faut contrecarrer cette logique qui déjà vise tout mouvement social. Les diverses législations ne sont pas l'aboutissement, mais le début d'un processus.

**SARKOZY VEUT DÉTECTER LES ENFANTS VIOLENTS DÈS LEUR PLUS JEUNE ÂGE**



en particulier se développer dans les comités locaux sécurité et prévention de la délinquance, avec le traitement informatique des données sociales, de leur croisement. Les exigences des maires, leurs politiques locales impliqueront les détournements de nos missions.

Cette organisation verticale, sans contrôle possible est dangereuse et donc condamnable. Elle organise de nouveaux pouvoirs arbitraires sur les localités, la prééminence du ministre de l'intérieur, supervisé par le ministre Hortefeux dit de « l'identité nationale ».

Il existe des élus qui respectent les droits de l'homme sur leurs communes. Sans nul doute ils se feront rappeler à l'ordre. Déjà le ministre a enjoint aux préfets de déclencher des menaces de poursuites judiciaires pour contrer des actions de défense des plus fragiles.

## La population victime du fichage

On sort du cercle des spécialistes de l'action sociale. C'est la population qui se retrouve au centre du dispositif de contrôle social. A chaque démarche, des renseignements sont enregistrés et croisés, chaque enfant dès la naissance est dépisté en vue d'une soi disant prévention et le fichage dans les écoles permettra de repérer

## Les nécessaires résistances

C'est une dynamique unitaire, faite d'action et d'information au plus grand nombre que nous développerons.

Pour poursuivre la lutte anti délation, une réorganisation est nécessaire à partir d'une expérience de plusieurs années des collectifs, du collectif national unitaire. A la mi mai un réseau s'est mis en place pour organiser la diffusion d'information et la mobilisation. Il doit organiser des réponses rapides, les salariés refuseront les consignes de délation s'ils ne sont pas isolés ;

Participons au développement à la construction et au développement de collectifs unitaires. Renforçons l'information auprès de la population

***Pas de nouvelles expériences  
ou mesure de délation  
sans réaction !  
Pas de répression  
sans mobilisation !***